

DEMANDER L'ASILE

Toutes les lois sont appliquées et le processus est suivi rigoureusement

ENTRÉE IRRÉGULIÈRE

Détention par la GRC

Arrestation et détention automatiques

!
Personne ne peut partir avant que les vérifications soient terminées.

- Vérifications de sécurité
- Vérifications judiciaires
- Examens médicaux
- Interrogatoire

Vérification des antécédents

INTERDIT DE TERRITOIRE :

- Peut être détenu
- Doit quitter le Canada ou en est renvoyé

Les agents d'immigration et des services frontaliers déterminent si la demande d'asile est recevable.

Vérification de l'admissibilité

IRRECEVABLE :

- Ne peut pas présenter une demande d'asile
- Pourrait obtenir un examen des risques
- Doit quitter le Canada ou en est renvoyé

Les demandes d'asile sont traitées conformément aux lois par des décideurs indépendants de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Traitement de la demande d'asile

DEMANDE REJETÉE :

- Doit quitter le Canada ou en est renvoyé

DEMANDE ACCEPTÉE :

- Statut de personne protégée
- Peut présenter une demande pour devenir résident permanent du Canada

